

La lettre de la

Coordination des Fédérations et Associations Culturelle de la Région Ile-de-France
c/o Interfilm 22 rue des Cordelières 75013 Paris
cofacrif.asso@laposte.net - tel : 01 43 20 52 47 - fax : 01 43 20 52 55



Avril-Mai-Juin 2012

ISSN : 2114-2491

PROJET COFAC Perspectives 2012



Les chantiers thématiques

⇒ La pratique en amateur

La législation autour des pratiques en amateur

En 2012, la COFAC souhaite relancer le débat sur les pratiques en amateur et la législation qui l'encadre. Elle souhaite réunir les partenaires concernés par la question afin de discuter d'un cadre juridique plus clair et sécurisant pour la pratique amateur.

Projet d'étude sur les pratiques en amateur dans le réseau

La COFAC souhaite réaliser une étude sur les pratiques en amateur : état des lieux et enquêtes socio-économique.

Groupe de travail sur la formation des encadrants des pratiques en amateur

Les groupes de travail sur la formation des encadrants des pratiques en amateur ont pour but de réfléchir à des préconisations possibles afin de mieux préparer les futurs professionnels de l'enseignement artistique à encadrer des amateurs. En sachant que le monde amateur constitue une source d'emploi important pour les professionnels.

⇒ Associations culturelles et droits d'auteurs

Récemment, la COFAC a noué des liens avec certaines sociétés de perception des droits d'auteurs dont la SACEM. Elle souhaite engager une réflexion sur le fond d'action culturelle des sociétés de perception, dont celui de la SACEM.

⇒ Culture et intérêt général

Le but de la COFAC, en collaboration avec d'autres réseaux culturels, mais aussi d'autres secteurs, est de réfléchir à la place de la culture dans la société et de participer à un lobbying européen sur les questions d'intérêt général et de concurrence. La COFAC en collaboration avec d'autres réseaux, se penche sur la déclinaison des directives européennes en droit français. Elle souhaite interroger la place de la culture dans la société et la contractualisation entre associations culturelles et pouvoirs publics. La COFAC participe au groupe de travail « Evaluation des politiques et actions culturelles » de la Société Française d'Evaluation.

⇒ Les collectivités territoriales et la culture

Elle souhaite informer, former les élus et discuter avec eux sur la place et le rôle des associations culturelles sur les territoires, ainsi que sur les problématiques rencontrées par ces associations. La COFAC souhaiterait pouvoir engager un dialogue avec le Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel.

⇒ Le bénévolat et l'emploi dans les associations culturelles

La COFAC défend l'emploi dans les associations employeuses, dans les associations qui ont choisi, pour le développement de leur projet, d'employer des salariés et participe à des dispositifs

nationaux de soutien de l'emploi dans les associations. Elle valorise également le travail et l'engagement des bénévoles, qui favorisent la pratique, l'enseignement artistique et culturel, pour tous, tout au long de la vie et jouent un rôle de médiation, dans le respect de la diversité culturelle et des droits culturels des individus. La COFAC se penche également sur les expériences innovantes concernant l'emploi dans le secteur culturel associatif et la gouvernance associative.

La structuration territoriale des acteurs du secteur culturel de l'ESS

⇒ COFAC régionales

Depuis la création de la COFAC nationale, quelques COFAC régionales ont émergé, visant à véhiculer les idées de la COFAC sur le territoire et à être des interfaces en région, entre les acteurs culturels associatifs et les pouvoirs publics.

⇒ Convention COFAC/UFISC/CNCRES/CNAR Culture

Cependant, faire vivre une COFAC régionale nécessite un investissement important de la part de bénévoles, qui n'ont parfois ni le temps ni les moyens, en plus de la gestion de leur structure. La convention cadre a pour objet de favoriser le rapprochement entre les acteurs artistiques et culturels de l'ESS et les CRES(S) ainsi que la collaboration sur des actions communes entre le CNCRES, les CRES(S), la COFAC, l'UFISC et leurs groupements.

Les « outils » de la COFAC et les services à ses membres

⇒ La COFAC, Co-pilote du CNAR Culture

La COFAC en tant que co-pilote du CNAR Culture, centre national d'appui et de ressource au Dispositif Local d'accompagnement, a un rôle de promotion et de soutien à l'emploi dans le secteur associatif culturel.

⇒ Les formations

Les formations organisées en 2012 à destination des membres du réseau seront plus particulièrement centrées sur l'utilisation de l'outil d'auto diagnostic financier à destination des structures culturelles associatives mis en place par France Active sur le mécénat de proximité.

⇒ La veille parlementaire et juridique

⇒ Les études

L'interconnaissance entre fédérations

La COFAC est composée de fédérations dont les champs d'action sont très divers. Ces fédérations ont des points communs, des chantiers de travail communs parfois, mais se connaissent relativement peu. Le but de la COFAC est de créer de l'échange sur des sujets transversaux et communs à différentes fédérations.

Nouvelles de nos adhérents

Circul'Livre

Ses réalisations autour du LIVRE

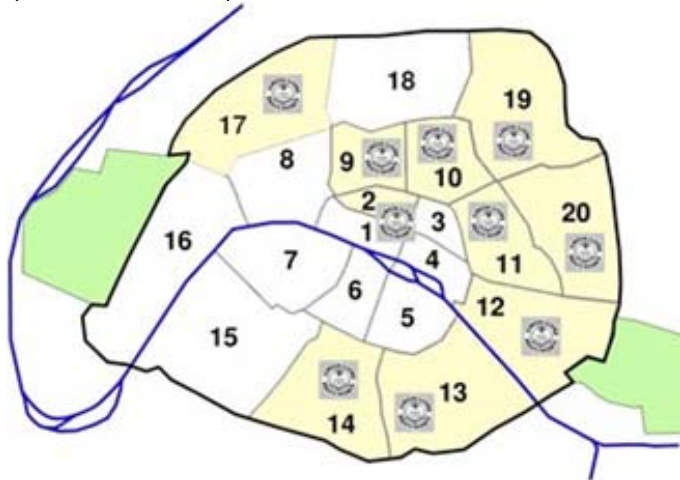
Circul'Livre consiste à mettre gracieusement des livres à la disposition des habitants en leur demandant seulement de les remettre à leur tour en circulation après lecture.

Ils peuvent pour cela soit les abandonner dans un lieu public, soit les rapporter à l'un des points de rencontre. Les livres proviennent des dons des participants; ils sont estampillés au logo de l'opération.

Créé en 2004 par le Conseil de Quartier Bel-Air Sud (Paris 12^{ème}), Circul'Livre est maintenant présent dans :

- onze arrondissements parisiens
- vingt conseils de quartier
- vingt-trois associations et collectivités
- une mairie d'arrondissement
- trois commerces de proximité
- ... et plusieurs autres villes de France.

Peut-être possédez-vous des livres oubliés à tout jamais dans un placard. Si vous souhaitez en faire profiter d'autres lecteurs, vous pouvez les déposer à l'un de ces points pour alimenter l'opération. Circul'Livre ne se contente pas de promouvoir la lecture, il est un formidable vecteur de lien social dans les quartiers. Il ne tient qu'à vous de l'étendre à de nouveaux lieux.



L'association Les Amis de Circul'Livre a vu le jour récemment en vue d'homogénéiser les opérations et de déposer le « Label ». Elle prend en charge avec l'aide de ses adhérents et bénévoles, les projets de développement et de communication.

Pour exemple, l'Association signe une convention avec la RATP qui va mettre en place un abri-bus expérimental, qui offrira aux usagers et riverains un espace convivial king-size. Multiples services : recharge téléphone, WIFI, distributeur titres, point-colis etc. Mieux encore la station intégrera une biblio dont nous prenons la charge. Toujours le même principe, liberté, gratuité. Les usagers trouveront des livres estampillés qu'ils pourront ramener ou laisser dans un autre lieu public.

Cette opportunité prouve la reconnaissance faite à Circul'Livre de son savoir-faire pour favoriser les relations et tisser du lien, le livre est un facteur de dialogue.

Le succès des animations points de rencontre nous conforte et l'arrivée de nouveaux quartiers et villes de banlieue laisse espérer la couverture de Paris dans sa totalité et ainsi mettre en circulation entre 35 et 40 000 livres par an.

Contact blog et site : circul-livre@noos.fr
<http://circul-livre.blogspot.com>

Les Amis de Musée

L'hôtel de Miramion en vente ! SAUVONS LE MUSEE DE L'AP-HP !!!



L'Association des Amis du Musée de l'AP-HP (ADAMAP) a été fondée en 2003. Elle a pour unique but de défendre et illustrer le musée de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Le 19 juillet 2010, une décision abrupte est prise : la fermeture du Musée mais pas encore sous prétexte de vente de l'Hôtel de Miramion. En réaction immédiate, près de 5000 signataires - dont cinq pour cent d'étrangers des cinq continents - signent une pétition internationale mise sur le site Internet de l'ADAMAP le 11 juillet.

Aujourd'hui, la vente de l'Hôtel de Miramion est officielle. Elle sera décidée ou repoussée le 29 juin 2012, par l'ouverture confidentielle des enveloppes contenant les projets des acquéreurs potentiels. La valeur financière de l'Hôtel de Miramion se situerait aux alentours de... 70 MILLIONS D'EUROS (Le Figaro, 22 mai 2012)

Une clause de l'acte de vente spécifie que l'Hôtel est vide, ce qui signifie que les locataires aient vidé les lieux... et que le musée doit être empaqueté, mais comment et où ? Il faut aussi de l'argent pour financer cela.

L'ADAMAP a tenu une conférence de presse au cours de laquelle le DOCTEUR JEAN-



FRANÇOIS MOREAU (professeur émérite, Université et Faculté de Médecine Paris Descartes, Electroradiologiste honoraire de l'hôpital Necker, Président de l'ADAMAP) a déclaré : « Nous n'avons pour mission que de défendre cette richesse et qu'elle soit respectée et adaptée à l'évolution du monde. Nous préconiserions volontiers le choix final par les autorités décisionnaires d'une solution amiable qui permettrait, tout en ne remettant pas en cause la nécessité de vendre l'Hôtel de Miramion, au Musée de rester provisoirement en son état actuel in situ jusqu'à ce que son devenir - notamment s'il doit être reconstruit dans l'Hôtel-Dieu, comme le propose l'ADAMAP depuis deux ans et l'accepte, mais officieusement seulement malgré le vote positif de son Conseil de Surveillance, la Directrice Générale de l'AP-HP - soit définitivement fixé. Ce serait le meilleur moyen de conserver intact l'héritage matériel d'un patrimoine hospitalier vieux de dix siècles qui appartient moralement à l'humanité tout entière et de continuer à l'exhiber tout en le fructifiant. Les milliers de pièces précieuses que contient le Musée démontrent comment la population parisienne a su trouver les moyens salutaires de sa survie malgré la permanence de la menace de la misère physique, mentale et sociale qui l'assaille depuis le Moyen-Âge sous des formes diverses et variées dont les guerres, les famines, les épidémies ne furent pas les moindres jusqu'à aujourd'hui. Fluctuat nec mergitur ! Paris inspira ainsi l'Occident puis le monde entier par ses empires en faisant édifier dans la même décennie 1160, côte à côte dans l'île de la Cité, la cathédrale Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu ! »



Fédération Française de Cinéma et Vidéo

Fondée en 1933, la Fédération Française de cinéma et vidéo a connu plusieurs sigles FFCCA, FCFC, puis FFCV en 1987. C'est la seule fédération qui est à la fois une structure de formation aux techniques du cinéma et une structure de production de

courts métrages. Indépendante de toute obédience politique, philosophique ou religieuse, elle n'a pas connu les soubresauts et les divisions qui ont émaillé l'histoire des ciné-clubs.

La FFCV a été fondatrice en 1937 de l'Union Internationale du cinéma (UNICA) dont elle est toujours membre et ses productions sont souvent appréciées. En 2008, la FFCV a obtenu le prix de la meilleure sélection nationale avec quatre films primés sur quatre présentés.

La FFCV fédère de réelles associations d'éducation populaire, intergénérationnelles, interprofessionnelles, qui ont une vocation de développement des pratiques artistiques hors secteur marchand dans le domaine du cinéma.

Si les ciné-clubs ont eu pour mission de « diffuser la culture par le film », la FFCV a eu un rôle différent, celui de permettre à tout un chacun, de maîtriser les techniques cinématographiques pour s'exprimer à travers le film. Les films « made in FFCV » sont dans leur très grande majorité entièrement autoproduits.

Au départ les membres des clubs étaient principalement recrutés dans les classes aisées mais cela s'est beaucoup diversifié par la suite et toutes les professions sont aujourd'hui représentées à l'exception de l'agriculture. Comme le disait Emile Légère du CNC lors de la réunion consultative des organismes culturels qui s'est tenue rue de Vallois le 22 juin 1960 : « l'action de la fédération française des clubs de cinéma amateurs incline vers l'Education Populaire »

C'était la confirmation du label qui lui avait été accordé par Jeunesse et Sport le 20 mai 1950. L'agrément national a été renouvelé et confirmé en 2002. En octobre 2007, sous la double tutelle du Ministère de la culture et de Jeunesse et Sports, la FFCV était enfin reconnue d'utilité publique pour son action dans le domaine de la culture.

En 2009, la FFCV a adhéré à la COFAC, la Coordination des Fédérations de l'Action Culturelle. Les relations de la fédération avec le monde du cinéma ont toujours existé et il faut signaler qu'en 1954 Auguste Lumière était président d'honneur d'une soirée de « Gala » de la FFCCA, comme on disait alors, salle Pleyel. De même Marcel Lherbier, directeur de l'IDHEC, préfaçait les ouvrages de Pierre Boyer (membre actif de la fédération sur le cinéma amateur au début des années 1960.)

Des réalisateurs de renom comme Edouard Molinaro et plus tard Gérard Krawczyk ont commencé leur gamme avec des courts inscrits au catalogue de la fédération.

Avec le CNC, les relations ont existé dès 1960, une fois que celui-ci ait été rattaché au tout jeune ministère des affaires culturelles. Mais elles ne se sont pas développées par la suite, en raison du poids de Jeunesse et Sports sur la vie associative. Elles sont restées limitées à l'attribution d'un prix annuel décerné lors du concours national annuel de la FFCV. L'attribution est subordonnée à une écriture et une expression originale. C'est seulement en 2008, suite à la reconnaissance d'utilité publique, qu'un projet, initié en 2003, de versement de

la cinémathèque fédérale sur support argentique aux Archives du film s'est concrétisé. Il en a été de même avec le fond des vidéos qui a été versé au service du dépôt légal de la BnF. La cinémathèque de la FFCV : 450 film 16 mm, 150 S8, plus de 1000 titres vidéos entièrement numérisés. Un accroissement annuel du fond de 150 vidéos. Un fond incontournable pour le patrimoine audiovisuel de 1950 à nos jours.

Le concours national annuel intitulé « Cœur de vidéo » s'est fixé depuis 1997 à Bourges. Il rassemble entre 65 à 80 films en compétition issus de sélections régionales. Le prix du CNC figure parmi les cinq grands prix (Présidence de la République, ville de Bourges et FFCV).

Le prochain festival 2012 aura lieu à Bourges du 27 au 30 septembre.

Fédération Française de Cinéma et Vidéo

53 rue Clisson 75013 PARIS tél : 01 44 24 90 25

fedvid@free.fr www.ffcinevideo.org

Dans le cadre du Festival du Film de La Rochelle, **Territoires et Cinéma** présente ses prochaines rencontres des 29 et 30 juin avec pour thème :



« LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE A L'HEURE DU NUMERIQUE »

« Diffusé en salle il y a un siècle ou il y a une semaine rencontrera le public grâce à sa numérisation mais ne pourra être transmis aux générations futures que s'il est, dans la mesure des connaissances actuelles, conservé sur support argentique. L'arrivée du numérique pose de nombreuses questions sur la durabilité des nouveaux supports, on pense souvent que ces nouveaux supports seront vite obsolètes :

quand est-il réellement ? Devrons-nous procéder à des recopies fréquentes ? (la durée de vie d'une pellicule photochimique est estimée à plus de 100 ans tandis que celle d'un support numérique serait de 10 ans dans le meilleur des cas). L'ancien support photo chimique a-t-il encore un avenir dans ce domaine ? Y aura-t-il des entreprises compétentes pour assurer ce travail et la pellicule sera telle encore longtemps fabriquée ? Quel sera son coût ? Le problème posé pour le cinéma se pose aussi pour d'autres catégories d'œuvres audiovisuelles comment la question est-elle abordée ?

Nous nous efforcerons avec votre concours de répondre à ces questions lors de notre prochaine rencontre à La Rochelle les 29 et 30 juin prochain, qui se dérouleront en parallèle à l'ouverture du Festival de cinéma de la Rochelle »

PROGRAMME **Le Vendredi 29 Juin**

14h30 : ouverture. 15h – 18h : « L'accès aux films de Patrimoine » Avec la participation de : Anne-Charlotte BAPPEL, Splendor Films Distribution- Janine BERTRAND, Présidente de la COFECIC - Jacques FRETTEL, responsable du groupe Répertoire/Patrimoine de l'AFCAE - Vincent PINEL, historien du cinéma - Emmanuel ROSSI, collectionneur - Théo ROUMIER, Enseignant.

20h : séance d'ouverture du Festival

Le Samedi 30 Juin

9h30 à 12h30 : « La conservation des films »

Jean-Charles HOURCADE, ancien Président de THOMSON - François EDE, Directeur de la photographie - Gilbert DUTERTRE, Archives INA - Andrew HACKETT, Conseiller Technique 12h30 clôture des rencontres

INSCRIPTION AUPRES DE TERRITOIRES ET CINEMA
www.territoires-cinema.fr

Tel : 01.43.20.29.29 Fax : 01.43.20.52.55

Informations

Rappel Mesure 4 2 3

Il semble que malgré l'information fournie dans un précédent numéro, peu de nos associations répondent au programme du Fonds Social Européen pourtant doté de 23 000 euros par projet soutenu. Rappelons-en donc ici les principales dispositions.



MESURE 423 DE L'AXE 4 DU PROGRAMME DU FONDS SOCIAL EUROPEEN « COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI »

Objet de la mesure : permettre l'accès au FSE des porteurs de projets – petites structures - qui ne peuvent pas accéder directement au FSE,

Bénéficiaires : les structures ciblées doivent avoir un statut associatif ou coopératif, et compter au maximum un nombre de salariés équivalent à 5 ETP, hors contrats aidés.

Opérations éligibles

Les projets éligibles au financement sont :

Axe 1. des créations d'activité économiques positionnées sur de nouveaux gisements

Axe 2. des initiatives de nature à combler les insuffisances de maillage des territoires

Axe 3. des activités portant sur les métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique du territoire;

Axe 4. des actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discriminations dans le monde du travail

Axe 5. des actions d'insertion socioprofessionnelles innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des handicapés, des jeunes et des seniors .

Coût des projets et montant de la participation du FSE

Le coût maximum des projets est de 23 000 euros, pouvant aller jusqu'à 25 000 euros pour les projets prenant en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

FONJEP – 51 rue de l'Amiral Mouchez – 75013 Paris.

Tel : 01 43 13 10 30 – mail : fonjepFSE@fonjep.org

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France.



Constitution de la Commission Consultative régionale. Fonds de Développement de la Vie Associative

Après plusieurs échanges et réunions avec la DRJSCS, la Commission régionale consultative

a été constituée par Arrêté du 22 mars 2012. Elle est composée de 17 représentants des Services déconcentrés de l'Etat et Recteurs d'Académie concernés, de 16 représentants d'associations, du Directeur général adjoint de l'Unité société du Conseil régional et du Directeur de l'Agence régionale de santé.

Elle est présidée par le Préfet de région. Si la Région engage une action significative complémentaire à celle de l'Etat en matière d'aide à la formation des bénévoles, ou aux projets ou activités associatives, dans le cadre du développement de nouveaux services à la population, la Commission est alors présidée conjointement par le Préfet de Région ou son représentant et par le représentant du Conseil régional.

Liste des représentants associatifs : Mme Marie-Gabrielle CAMPANA DOUBLET – Comité nat. de liaison des coordinations associatives féminines et féministes - CNL-CAFF // Mme Sabine F.SNAULT – Union Rég. Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux – URIOPSS // M. Jacques GUENEE – Coordination des Fédérations et des Associations Culturelles en Région IDF – COFACRIF // M. François HENRION – Union Rég. des Associations de Tourisme - UNAT IDF // Mme. Céline RECCHIA – Coordination d'Associations de Développement Economique, culturel et Social IDF – CADECSIF // M. Jacques REMOND – Fonda // M. Alain SAUVRENEAU – Conférence Permanente des Coordinations Associatives – CPCA // M. Robert TURGIS – Ligue de l'enseignement Région IDF // Mme Anne DIELEMAN, Co.présidente groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement GRAINE – IDF // Mme Evelyne BOUZZINE, directrice Centre de ressources Politique de la ville en Essonne // M. Jean-Claude MAS, directeur du Pôle ressources départemental Ville et Développement social du Val d'Oise // Mme Bénédicte MADELIN, directrice de Profession Banlieue, centre de ressources Politique de la ville en Seine- Saint-Denis // Mme Sara CLEMENT, déléguée. générale adjointe GENERIQUE, administratrice Réseau Histoire Mémoire en IDF // Mme Florence DURIEUX, Présidente de COTRAVAUX pour la région IDF // M. Bernard TOUBOUL, Président de France Bénévolat // M. Olivier BOURHIS, Délégué général du Réseau National des Juniors Associations

LA CPCA en mutation

La CPCA est engagée dans un processus de réorganisation qui trouvera sa conclusion lors d'une Assemblée Générale le 04 juillet. Mais l'essentiel est déjà acquis. Certes, cette mutation ne concerne qu'indirectement la COFACRIF à travers la COFAC nationale et la CPCA Ile-de-France. Il nous est apparu néanmoins utile d'en rappeler les différentes modifications.

En effet, seront considérées comme coordinations sectorielles :

CELAVAR – Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale // CNAJEP – Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire // CNOSF – Comité national olympique et sportif français // COFAC - Coordination des fédérations et associations de culture et de communication // Coordination Justice Droits de l'Homme // Coordination SUD – Coordination solidarité, urgence et développement // UNAF – Union nationale des associations familiales // UNAT – Union nationale des associations de tourisme // UNIOPSS – Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux // CNL-CAFF - Comité national de liaison des coordinations associatives féminines et féministes

Les autres coordinations actuelles sont désormais considérées comme des Groupements :

Anima'Fac // CADECS - Coordination des associations de développement économique, culturel et social // Conso France // Ligue de l'enseignement // L'ESPER - L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République //

La FONDA entrant dans la catégorie des experts collectifs.

Le CA sera ainsi constitué : dix coordinations, quatre groupements (sur les cinq), deux experts, deux CPCA régionales et deux Personnalités Qualifiées.